

COLLABORATION

CENT LOUIS DE RÉCOMPENSE!!!!

Son Excellence fait publier dans le *Fantasque* le paternel bulletin qu'on va lire et qui s'écarte des formes ordinaires suivies jusqu'à présent. Nous nous permettons de dire que nous détestons ces récompenses que l'on accorde comme prime aux délateurs, parce que les scélérats, qui ne reculent pas devant un meurtre pour l'amour de quelques louis, riront en patriarches de n'avoir qu'à faire les délateurs ou à calomnier pour gagner des *cent louis*. Il en est de même, soit dit en passant, des voleurs respectables à qui l'on promet des places pour calomnier leurs amis, les perdre auprès du peuple, leur juge et leur bourreau; en un mot, suivant nous, le gouvernement se rapetisse, car il démoralise. D'ailleurs, voici ce bulletin, conçu à peu près comme une bulle:

« Nous, par la grâce du Très-Haut d'abord et de Victoria ensuite qui, comme vous le savez, est un peu bossue, ce qui ne l'empêche pas, comme vous le savez aussi, d'avoir les dents longues et le nez encore plus long et de plus fourré partout, par la vertu de ses ministres qui se permettent de le lui allonger pour rien, et de le lui faire pointer dans tous les cabinets gubernatoriux et jusque dans le nôtre, ce qui ne sera rien, nous l'espérons; nous donc, gouverneur-général, nous vous disons ceci :

« Nous avons été extrêmement affligé de voir l'esprit anglais méconnu, lui qui ne brille pas beaucoup déjà, mais que l'on devrait s'empresse de reconnaître quand il se montre. Depuis long-temps la coutume veut faire disparaître des lois criminelles la peine de mort, car il n'est rien de si affligeant que de voir la loi copier le crime même, rien de si embêtant pour l'homme que de faire une halte avec sa tête d'un côté et son corps de l'autre; car, soyez-en bien persuadés, une fois que ces deux morceaux-là sont séparés, on ne va pas loin, suffit. En Angleterre, on exécute le moins possible; dans cette colonie voilà long-temps qu'on ne l'a fait, depuis 1838, entendez-vous, n'y revenez plus; car pour ceux qui se révoltent contre la reine; c'est autre chose, le *Journal de Québec* l'a dit, il n'y a pas de miséricorde, et si le bourreau venait à manquer, comme à l'exécution de feu Charles Ier, roi d'Angleterre, il y en a plus d'un parmi vous qui s'offrirait pour remplir cette royauté de la mort, par amour de la monarchie constitutionnelle anglaise, et je l'approuverais par loyauté.

« Dans cette colonie on a donc pendu le moins possible depuis quelque temps, — les mœurs en général y gagnent et deviennent plus douces, — il y a bien encore quelques exceptions à cette générosité, il y en a bien encore qui s'aigrissent de ne pas voir de temps à autre une potence avec un charmant bout de corde balançant au vent, qui donnent la justice à tous les diables depuis qu'au nom de Dieu on ne tue plus un homme, comme autrefois, par manière de passe-temps.

« Mais loin d'écouter et de bénir une haute mesure de justice, nous venons d'apprendre avec chagrin que des malfaiteurs se sont encore servis de ce moyen méprisable de donner la mort par la pendaison. Un individu de la cité de Québec a été trouvé suspendu à la porte d'un député bien connu. Le caractère et la nature de cet individu nous fait croire sincèrement qu'il ne s'est pas pendu lui-même, — ce coup vient de ses ennemis, — le malheureux qui a trouvé la mort est un marassin. Vous trouverez peut-être que cela ne vaut pas la peine qu'un gouverneur comme nous, fonctionnaire touchant un salaire de près de £8,000, parle d'une pareille chose. Nous vous dirons donc que ne serait-ce que pour faire cas de l'esprit anglais quand il se montre, nous agissons ainsi; du reste, nous n'avons guère autre chose à faire dans cette colonie, — l'Angleterre avec son droit de *veto*